



Direction interrégionale OUEST
Rue Jules Vallès
BP 49139
Saint-Jacques-de-la-Lande
35091 Rennes Cedex 9

Préfecture de la Vendée
Direction des Relations avec les collectivités
territoriales et des affaires juridiques
à l'attention de M. Le Préfet
29 rue Delille
85922 LA ROCHE-SUR-YON

Affaire suivie par : *Catherine Conseil*
Téléphone : 02 22 51 53 30
Référence : DIRO/EC 170231 du 24 juillet 2017

Rennes, le 2 août 2017

OBJET : Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques
REF : Votre mail du 21 juillet 2017 – réf AEU_85_2017_7_Centrale Eolienne du Millard

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur les communes de Saint-Jean-de-Beugné et Sainte-Gemme-la-Plaine (85). Ce parc éolien se situerait à une distance de 91 kilomètres du radar¹ le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Cherves).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération.

Catherine Conseil

Copies : DSO/CMR/ERF/DA, CM44

1 ; Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).